

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PASLY

En date du 6 octobre 2016

Présents : Philippe CAMACHO, Claude BERTHELOT, Mireille COMBES, Edith CORDELETTE, Daniel DELAHAYE, Annie GOURLE, Patrick HUARD, Gérard LECLERCQ, Sylvie LEDOUX, Sylvie LÉGER, Bernard MARTELL, Alain QUEVREUX, Hélène REDON, Thierry ROY, Véronique SERYLO.
Monsieur Claude BERTHELOT, assisté de Mme ROUYER Marie-Laure, secrétaire de mairie a été élu secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire donne la parole au Lieutenant BARBE de la gendarmerie de Soissons, qui présente le dispositif « Voisins Vigilants ».

Après en avoir discuté le Conseil Municipal a :

- **Décidé à l'unanimité** l'adhésion de la commune au nouveau contrat d'assurance du personnel pour les risques statutaires, proposé pour les agents affiliés aux caisses de retraite CNRACL et IRCANTEC. **Entendu** que ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans.
- **Approuvé à l'unanimité**, le rapport de gestion du conseil d'administration de la Société Publique Locale Xdemat (à laquelle la commune adhère) ainsi que le principe d'augmentation du capital social de ladite société avec la création de 1000 actions nouvelles en vue de permettre l'entrée du département de Meurthe et Moselle au sein de la SPL.
- **Décidé à l'unanimité** de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros au Cyclo Club de Pasly pour l'organisation d'un championnat de Picardie « Cyclo-Cross ».
- **Décidé à l'unanimité** la création de fiches opérations en investissement pour le remplacement d'un poteau incendie hors service, par une bouche incendie (rue de Mahy), ainsi que le remplacement des barrières de sécurité devant l'école. **Décidé à l'unanimité** les modifications budgétaires permettant ces acquisitions.
- **Décidé à la majorité moins une voix contre**, (Sylvie LEDOUX), la vente d'une parcelle d'environ 25 m² à la SIS Declercq, terrain à prendre sur la parcelle cadastrée C1095 (située au Clos Craquet) au tarif de 3000 euros. **Accepté** la constitution d'une servitude de passage pour desservir une habitation, les frais relatifs à la vente et à la mise en place de la servitude étant à la charge de ladite société.
- Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Qu'un huissier est venu le 22 septembre afin d'établir un constat pour l'installation illégale de caravanes sur un terrain privé.
- Du résultat de l'étude menée pour la renégociation des emprunts de la commune. Les pénalités étant très élevées en cas de remboursement anticipé, aucune renégociation ne sera menée.
- Des travaux terminés :
 - Curage du fossé rue des Murs Blancs
 - Chemin piéton de sécurité rue des Blancs Murs (RD914)
 - Reprofilage et réfection du chemin de la Montagne
 - Curage du déversoir d'orage chemin de Mahy
 - Aménagement de l'abri bus à la salle du Marais.
- Des travaux en cours ou à venir :
 - Enfouissement des réseaux rue de l'Osière (en partie)
 - Réalisation du séparatif eaux usées/eaux pluviales (EU/EP) aux Côteaux et sur une partie de la chaussée Brunehaut

- Un devis a été demandé à la Lyonnaise des eaux pour le renforcement de la défense incendie au Bois Roger.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTELL :

Celui-ci explique qu'un des ateliers des Temps d'Activités Périscolaires, « au bonheur de chanter » est remplacé par « au bonheur de dessiner ». En effet l'animateur n'était pas disponible le jour d'intervention prévu (lundi). Par contre, ledit atelier pourra être mis en place après les vacances de Noël grâce à une animatrice qui a accepté de changer son jour d'intervention.

Arthur, recruté en service civique, a commencé son contrat le 1^{er} septembre. Il intervient dans le domaine périscolaire, aide à l'accompagnement cantine. Il met en place le service « Alerte citoyen » et met à jour le site Internet de la commune. Il a ajouté de nombreuses photos sur la réalisation des travaux de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COMBES :

- Celle-ci rappelle que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 11 décembre. Le traiteur retenu par la commission est « Chez Jeannot » et l'orchestre est celui de Laurent MONEL. Le fournisseur des colis de fin d'année retenu est « Ducs de Gascogne ».
- L'atelier mémoire a commencé en septembre comme prévu.
- Le prochain goûter inter-génération se déroulera à la salle du Marais le jeudi 20 octobre. Ce sont les jeux Picards qui seront mis à l'honneur pour cette après-midi récréative.
- L'opération brioches des Papillons Blancs se déroulera les 8 et 9 octobre. La répartition des quartiers de distribution a été établie par la commission du CCAS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DELAHAYE qui fait le compte rendu de l'avancement des travaux du lotissement de l'OPAL. Celui-ci ajoute que le charpentier a 3 semaines de retard sur son planning.

Monsieur le Maire reprend la parole :

- Il demande aux membres de la commission d'attribution du logement communal de fixer une date pour étudier les différentes candidatures. Le lundi 17 octobre est retenu, la réunion aura lieu à 18 heures.
- Il informe l'assemblée que l'entreprise retenue pour le balayage mécanisé des caniveaux suite au groupement de commande organisé par la communauté d'agglomération, est l'entreprise SRN (filiale de SUEZ). L'interlocuteur de ce dossier est désigné : il s'agit de Monsieur Gérard LECLERCQ.

Aucune autre question diverse n'étant abordée M. le Maire clôture la séance à 21h30.

Pour extrait certifié conforme, le 12 octobre 2016,

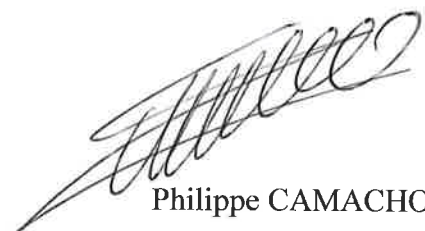
Le Secrétaire de séance,



Claude BERTHELOT



Le Maire,



Philippe CAMACHO